ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

frais d'optique

Question écrite n° 74044

Texte de la question

M. Christian Bataille attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les conditions de prise en charge des frais d'optique et de lunetterie ainsi que le montant des remboursements. Si la politique de santé connaît de réels progrès depuis plusieurs années et que des efforts importants sont réalisés pour assurer l'équilibre de la sécurité sociale, la prise en charge des frais d'optique réclame des améliorations conséquentes. Le montant des remboursement reste à un faible niveau, laissant à la charge des assurés des montants qui pèsent encore plus lourdement sur les revenus modestes. Il lui demande si elle envisage de prendre des mesures permettant que les frais d'optique soient davantage pris en compte et fassent l'objet de remboursements plus conformes à la réalité des coûts.

Données clés

Auteur : M. Christian Bataille
Circonscription : Nord (22e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 74044
Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations
Ministère interrogé : emploi et solidarité
Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 11 mars 2002, page 1360